

ORDRES DE RENVOI

JEUDI, 19 avril 1951

Il est résolu, — Qu'un comité spécial, composé de 30 membres qui seront choisis à une date ultérieure, soit chargé d'examiner les diverses modifications que le directeur général des élections a conseillé d'apporter à la Loi des élections fédérales, 1938, et à ses amendements, d'étudier ladite loi, de proposer à la Chambre les modifications qu'il jugera utiles, et que ce comité fasse rapport de temps à autre, qu'il soit autorisé à convoquer des personnes et à quérir des documents et dossiers, à faire imprimer ses délibérations, et que soient suspendues les dispositions du paragraphe premier de l'article 65 du Règlement à l'égard de ce comité.

Il est ordonné, — Que le comité spécial chargé d'étudier la Loi des élections fédérales se compose des membres suivants : Messieurs Applewhaite, Argue, Balcer, Boisvert, Boucher, Cameron, Cannon, Decore, Dewar, Diefenbaker, Fair, Fleming, Fournier (*Maisonnette-Rosemont*), Fulford, Harris (*Grey-Bruce*), Hellyer, Herridge, Jeffery, Kirk (*Antigonish-Guysborough*), MacDougall, McWilliam, Murphy, Nowlan, Pearkes, Power, Stick, Valois, Viau, Ward et Wylie.

MERCREDI, 16 mai 1951

Il est ordonné, — Que ledit Comité soit autorisé à se réunir pendant les séances de la Chambre.

Il est ordonné, — Que le quorum dudit Comité soit réduit de 16 à 10 membres.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,

LÉON-J. RAYMOND

RAPPORT À LA CHAMBRE

MERCREDI, 16 mai 1951

Le Comité spécial, chargé d'étudier la Loi des élections fédérales, 1938, et ses modifications, a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Le Comité recommande :

1. Qu'il lui soit permis de se réunir pendant les séances de la Chambre.
2. Que son quorum soit réduit de 16 à 10 membres.

Le tout respectueusement soumis.

Le vice-président,

GEORGE T. FULFORD